



Communiqué de presse

TxCell nomme le Dr Olivier Danos de Biogen, pionnier de la thérapie génique appliquée aux troubles neurologiques, au sein de son Conseil Scientifique (SAB)

Le SAB compte désormais quatre experts mondialement reconnus en immunologie dont le Prof. Zelig Eshhar, récemment récompensé par le Prix Novartis d'Immunologie Clinique

Valbonne, France, le 24 août 2016 – TxCell SA (FR0010127662 – TXCL), société de biotechnologies qui développe des immunothérapies cellulaires personnalisées innovantes à partir de cellules T régulatrices (Treg) pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques sévères, annonce aujourd'hui la nomination au sein de son Conseil Scientifique international (SAB) d'Olivier Danos, PhD, *Senior Vice President of Cell and Gene Therapy* de Biogen. Le Docteur Danos est un expert mondialement reconnu dans le domaine de la thérapie génique appliquée aux maladies hématologiques et neurologiques.

« Le Docteur Olivier Danos a mis au point des technologies essentielles pour la thérapie génique et l'édition génomique, » a déclaré Arnaud Foussat, Directeur Scientifique (CSO) de TxCell. « Il complètera parfaitement notre SAB qui comptait déjà trois experts en immunologie, biologie des cellules T et récepteurs chimériques spécifiques d'antigènes (CAR). Ce SAB est notamment présidé par le Professeur Zelig Eshhar, qui s'est récemment vu décerner le prestigieux Prix Novartis d'Immunologie Clinique. Nous sommes impatients d'obtenir les conseils de nos experts sur nos programmes de recherche et développement actuels et futurs ciblant des pathologies auto-immunes et inflammatoires chroniques sévères. »

Le Dr Danos dirige le groupe de recherche en thérapie génique de Biogen depuis 2014. Son équipe se concentre sur l'identification et le développement de nouvelles technologies de transfert de gènes et de génie génétique. De 2011 à 2014, le Dr Danos occupait le poste de *Senior Vice President, Molecular Medicine, Synthetic Biology and Gene Regulation* chez Kadmon Pharmaceuticals. A ce poste, il a joué un rôle clef dans la création d'un programme de thérapie génique et d'une plateforme technologique pour le développement de systèmes d'expression géniques contrôlables. Précédemment, le Dr Danos a dirigé le Consortium Thérapie Génique de l'*University College* de Londres ainsi qu'une équipe de recherche en thérapie génique à l'Hôpital Necker - Enfants Malades de Paris. Auparavant, il a occupé différents postes dont ceux de Directeur Scientifique du Généthon et Directeur de Recherche Senior au CNRS.

TxCell a créé son SAB en mars 2016 avec la nomination de ses trois premiers membres : le Professeur Zelig Eshhar (Président), Professeur d'Immunologie, *Weizmann Institute of Science*, Rehovot (Israël) ; le Professeur Chiara Bonini, Directeur du Département Hématologie expérimentale, *Ospedale San Raffaele*, Milan (Italie) ; et le Docteur Bernard Malissen, Directeur de Recherche, Immunologie, Centre de Marseille-Luminy, Marseille (France).

Le Professeur Zelig Eshhar reçoit le Prix Novartis d'Immunologie Clinique

Le 22 août 2016, le Professeur Eshhar s'est vu décerner le Prix Novartis d'Immunologie Clinique dans le cadre de l'*International Congress of Immunology* 2016 se tenant à Melbourne (Australie). Trois chercheurs ont partagé ce prix, dont le Professeur Eshhar, pour leurs travaux d'immunothérapie cellulaire utilisant des cellules T modifiées par génie génétique avec un récepteur chimérique (CAR-T) et ciblant des pathologies telles que le cancer. Les lauréats ont été désignés par un panel indépendant comprenant sept experts en immunologie pour leurs travaux de recherche révolutionnaires sur le système immunitaire.

Le Professeur Eshhar est l'un des pionniers de l'approche CAR. Il a notamment été le premier à démontrer le potentiel thérapeutique des cellules CAR-Treg dans des modèles précliniques d'inflammation intestinale. En juin 2016, TxCell a obtenu les droits mondiaux exclusifs sur un brevet co-inventé par le Professeur Eshhar couvrant toutes les cellules T régulatrices modifiées par génie génétique (CAR-Treg) redirigées et leur utilisation dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires. Ce brevet a déjà été délivré en Europe et est en cours d'examen aux Etats-Unis.

A propos de TxCell – www.txcell.com

TxCell est une société de biotechnologies qui développe des plateformes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCell est la seule société de thérapie cellulaire au stade clinique qui soit focalisée exclusivement sur les lymphocytes T régulateurs (Tregs). Les Tregs sont une population cellulaire récemment découverte et dont les propriétés anti-inflammatoires sont désormais établies.

TxCell développe deux plateformes technologiques, ASTRiA et ENTrIA. ASTRiA est composée de cellules Tregs de type 1 spécifiques d'antigène autologues (Ag-Treg). Ovasave®, le premier candidat médicament de TxCell issue de la plateforme ASTRiA, est actuellement dans un essai clinique de Phase IIb dans la maladie de Crohn réfractaire. ENTrIA est composée de cellules T régulatrices FoxP3+ modifiées par génie génétique avec un récepteur chimérique (CAR-Treg). Dans ce domaine, TxCell mène deux programmes de développement de CAR-Tregs en collaboration avec des centres de recherche européens de premier plan : l'un dans le lupus rénal avec l'*Ospedale San Raffaele* de Milan et l'autre dans la pemphigoïde bulleuse avec le *Lübeck Institute of Experimental Dermatology*.

Basée à Sophia-Antipolis, TxCell est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et compte actuellement 50 collaborateurs.

Contacts

TxCell

Caroline Courme
IR & Communication Director
Tel: +33(0) 4 97 21 83 00
caroline.courme@txcell.com

Image Box – Relations Presse

Neil Hunter / Michelle Boxall
Tel: +44(0) 20 8943 4685
neil.hunter@imageboxpr.co.uk
michelle.boxall@imageboxpr.co.uk

NewCap – Relations Investisseurs

Julien Perez / Pierre Laurent
Tel: +33 (0)1 44 71 98 52
txcell@newcap.eu

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de TxCell estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de TxCell qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par TxCell ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par TxCell auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2015 de TxCell qui a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mai 2016 sous le numéro R.16-048. TxCell ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.